



- 11 RÉFÉRENDUM Les anti-HarmoS proches du but
- 13 SOCIAL Des pressions contre les abus
- 14 FRIBOURG Le chantier du théâtre à un tournant
- 15 MARLY Le Conseil communal ne convainc pas sur Lidl
- 17 ROMONT Le centre de formation automobile s'étend

Neuf entreprises s'affairent

Peut-on se retrouver vraiment à la rue?

PAYERNE • Craignant que sa fille et sa petite-fille ne soient «jetées à la rue», une Payernoise est venue à la rédaction de «La Liberté». Ses craintes étaient-elles fondées? Le point dans les cantons de Vaud et Fribourg.



Selon les services sociaux fribourgeois et vaudois, une palette de solutions existent pour éviter qu'une personne en difficulté financière ne soit acculée à dormir dehors. ALAIN WICHT-A/ PHOTO PRÉTEXTE

C'EST PAREIL À FRIBOURG

Dans le canton de Fribourg, non plus, on ne devrait pas se retrouver à la rue malgré une situation financière difficile. Jean-Claude Simonet, conseiller scientifique auprès de la Direction de la santé, liste ainsi les solutions fribourgeoises mises en route via le service social: examiner le bail pour permettre éventuellement au locataire de rester dans son appartement, se rendre à La Tuile pour un hébergement provisoire (voir ci-dessous), demander une aide provisoire à son entourage, bénéficier d'un séjour à l'hôtel (par exemple pour une famille avec des enfants) ou s'installer dans des abris de protection civile.

«On ne peut pas laisser une personne dormir dehors, c'est une question de dignité. De plus, si une telle situation s'installait, il serait plus difficile pour cette personne de reprendre une activité professionnelle ou de retrouver un logement», précise encore Jean-Claude Simonet.

TB

TAMARA BONGARD

«D'ici à jeudi ma fille sera à la rue. Elle n'a plus d'appartement. Cela fait deux ou trois semaines que l'on se bat pour lui en retrouver un. Mais quand on est au social, c'est difficile de trouver un logement. On lui propose une chambre d'hôtel, mais avec une petite fille de deux ans, ce n'est pas possible. Et moi, je suis au chômage. Je n'ai qu'une petite chambre pour les accueillir les deux. Je ne sais plus quoi faire.» Visiblement émue, Henriette*, une mère de famille domiciliée à Payerne est arrivée dernièrement à la rédaction payernoise de «La Liberté». Inquiète de savoir sa fille et sa petite-fille menacées de devoir dormir dehors. Au-delà de ce cas particulier, est-ce possible, en Suisse, d'être «jeté à la rue»?

Non, répond immédiatement Jacques Baud, adjoint de direction au-

près du Centre social régional Broye-Vully. «La loi oblige la commune de domicile à reloger les ressortissants communaux. Dans les faits, cette obligation est déléguée à l'assistance sociale», poursuit le professionnel.

A double tranchant

Quelles démarches doit entreprendre une personne en difficulté financière – notamment pour payer son loyer? Elle doit d'abord se rendre auprès de son centre social régional. Un assistant social examinera son budget. Si elle ne peut visiblement pas payer son logement, elle recevra une aide pécuniaire pour régler son loyer (et éventuellement pour ses autres charges).

«Il existe des barèmes en fonction de la composition du foyer et du lieu de domicile (le canton est divisé en 4 régions). Mais il est nécessaire

d'augmenter le barème dans la Broye qui est, par exemple, de 680 fr. pour une personne seule. La différence entre le prix d'un logement à Nyon ou à Payerne s'est atténuée», précise Jacques Baud. Ce montant, depuis trois ans, ne doit plus être remboursé par son bénéficiaire. Sauf cas exceptionnel comme des avances sur d'autres prestations (par exemple le chômage).

Ensuite, à charge du particulier de retrouver un nid douillet. «Nous ne sommes pas des tuteurs. Nous essayons de mettre les personnes en recherche d'appartement en relation avec des gérances. Mais la Broye devient une région où il y a une pénurie de logement, cela devient de plus en plus difficile», note Jacques Baud.

Quand un logement a finalement été trouvé, l'aide sociale fournit une garantie de loyer. Un coup de pouce

parfois à double tranchant, selon Henriette, puisque certaines régies tiquent en voyant le document. «Dire que l'on est derrière une personne peut rassurer un propriétaire mais peut aussi être mal perçu. Nous nous dirigeons de plus en plus vers d'autres organismes de caution, comme Swisscaution», appuie Jacques Baud.

Plus d'appart' d'urgence

La fille et la petite-fille d'Henriette vont donc être relogées dans une chambre chez un particulier ou dans un hôtel. Mais cette situation ne satisfait pas la Payernoise: «Il faut pouvoir cuisiner, quand on a une petite fille.» Ayant entendu parler d'appartement d'urgence, des planches de salut temporaires, Henriette s'est renseignée auprès de la commune de Payerne. Mais cette dernière ne possède plus ce type de logement.

«Notre appartement d'urgence était vétuste, nous n'en n'avons plus. Et nous n'avons pas forcément quelqu'un à y loger à l'année. Dans l'immédiat, nous ne souhaitons pas en retrouver un», répond Eric Küng. Le municipal en charge du social souligne de plus qu'un logement trop accueillant poserait un autre problème: les usagers s'y installeraient durablement.

Pour les personnes expulsés, ou qui en ont simplement besoin, la commune de Payerne fait en revanche office de garde-meubles. Gratuitement. Elle conserve ainsi pendant une année, jour pour jour, les biens déposés. Passé ce délai – et après une lettre d'avertissement – les biens sont vendus (au profit de la commune), ou débarrassés. I

*prénom d'emprunt

A FRIBOURG, QUAND ON A UNE TUILE, IL RESTE TOUJOURS... LA TUILE

La perte de ses clefs d'appartement, une dispute conjugale qui finit avec les valises sur le paillason, une expulsion, un mari violent éloigné de son domicile, une personne âgée renvoyée d'un EMS... Les raisons qui amènent une personne à dormir à La Tuile sont aussi multiples que les trajectoires de chacun. Le seul point commun de ces gens: ils ne savent pas où aller dormir.

La grande maison jaune située à l'entrée du chef-lieu fribourgeois est l'accueil de référence pour tous les sans-abri du canton de Fribourg, qui ne sont de loin pas tous des clochards ou des toxicomanes. A vocation régionale, l'institution accueille en priorité

des Fribourgeois, une notion interprétée largement – dernier domicile sur le territoire, lien professionnel ou historique avec la région.

Le «séjour» à La Tuile est limité à trois mois. Il est renouvelable après 30 jours de pause. «Nous voulons éviter de créer une dépendance à la structure», souligne Eric Mullener, son directeur. «Mais ce délai peut-être adapté, car il tombe parfois au mauvais moment.» Actuellement les 28 lits de La Tuile sont occupés – les mois de mai et juin sont les plus fréquentés de l'année – mais l'équipe trouve toujours une solution pour accueillir les personnes en difficulté. Personne ne devrait

donc dormir à la rue? En principe non, sauf les gens qui ne connaissent pas l'institution ou qui ne souhaitent pas y venir, répond Eric Mullener.

Au-delà de l'urgence de l'accueil, l'institution a un rôle de médiateur. «Une partie des gens qui arrivent dans une extrême précarité ont une mauvaise appréciation des services sociaux et de l'administration, et ont parfois rompu tout contact avec eux», explique le directeur de La Tuile. «Nous devons recréer et maintenir ces liens.»

Pour l'heure, Eric Mullener dit ne pas ressentir les effets de la crise financière: «Il y a des paliers dans la

dégradation sociale. Nous arrivons en fin de liste, nous devrions donc plutôt sentir les effets de la crise d'ici un à deux ans.»

Les usagers de La Tuile sont toutefois toujours nombreux (en 2008, la fréquentation s'est stabilisée à 5568 nuitées pour 301 usagers). «L'association pourrait ouvrir une deuxième Tuile, qui serait rapidement pleine», souligne Madeleine Christinaz, responsable des relations publiques. «Mais nous préférons travailler sur la prévention et trouver une solution durable pour les usagers de La Tuile.»

TB

Infos et liste des lieux d'accueil romands sur www.la-tuile.ch

PUBLICITÉ

GOLD & CASH
by BONNET - BIJOUTIER DEPUIS 1886

Achat de bijoux usagés en or

VENDEZ!
votre **OR** +11%
jusqu'au 30 mai 2009

PAYÉ CASH en CHF

Qualité - Sécurité - Professionnalisme

FRIBOURG - Bld. de Perolles 24
026 322 20 62

www.gold-cash.ch